

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 25 juin 2009 à 20 HEURES 30**

L'an deux mille neuf et le jeudi 25 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de réunions de la Mairie sous la présidence de Mme Michèle CROUHY, Maire.

**Présents :** Mmes et M.M CROUHY Michèle, MAURIN Monique, ROUX Jeanne-Marie, SCALAS Nadine, FOUQUE Michel, GASPARD Renault, GOMEZ Frédéric, ROUSTAN Jean-Pierre, VILLECROZE François.

MM GRENET Michel et BARTHELEMY Jean-Paul sont excusés.

M. Michel FOUQUE est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

**Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.**

**1. DECISION MODIFICATIVE :**

BUDGET GENERAL 2009 /DECISION MODIFICATIVE : Virement et ouverture de crédits :

Section	Intitulé	Compte de Dépense	Montant	Compte de Recette	Montant
<b>INVESTISSEMENT</b>					
	Mobilier	2184 (op.042009)	+ 1014		
	Amortissement Frais d'études (Gites Ercoli)			28031 (040)	+ 744
	Amortissement logiciels (élections , Inventaire)			2805 (040)	+ 270
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
	Dépenses imprévues	022	- 1014		
	Dotations aux amortissements	6811 (042)	+ 1014		

Les durées d'amortissement sont fixées à :

- trois ans pour les logiciels

et

- cinq ans pour les frais d'étude

Décisions adoptées à l'unanimité

## **2. FESTIVITES 2009 :**

La lecture du programme annuel est effectuée par Mme Le Maire (programme affiché et distribué), différents commentaires sont apportés au niveau des tarifs associés à ces festivités qui sont unanimement fixés comme suit :

- Le prix des places de la nuit du jazz est fixé à 12 € avec gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.
- Le tarif des consommations est fixé comme suit : verre de vin 1.00 €, boissons 1.50 €, glace à l'eau 0.30 €, glace 1.00 €, sucette 0.20 €, café 0.50 €, petite bouteille d'eau 0.50 €.

Pour l'ensemble des festivités, une attention particulière devra être apportée à la publicité afin d'attirer le maximum de monde (affichage, diffusion dans la presse et dans les communes environnantes).

Le conseil autorise le Maire à signer les contrats avec les différents artistes.

## **3. BAIL LOCATION MAISON LESTIENNE :**

Lors de sa séance du 30/03/2009, le Conseil Municipal avait fixé le montant du loyer mensuel à 750€ et donné mandat au bureau pour le choix des candidats à cette location. Mme le Maire informe que Mme TENNEVIN et M. GUILLEMIN ont été retenus.

Le bail de location va être rédigé avec l'avocat de la commune. Un dépôt de caution égal à un mois de loyer sera demandé.

Le bail mentionnera le niveau du fuel actuellement présent dans les cuves, le locataire devra rendre le logement à son départ avec le même niveau de fuel.

## **4. TRAVAUX ROUTE DE DAUPHIN :**

Trois programmes sont actuellement en cours (enfouissement lignes électriques, installation éclairage public et enfouissement ligne téléphone). Des contacts vont être pris avec les différents interlocuteurs afin de définir exactement les travaux à réaliser et dans quel ordre, les postes inutiles dans les différents devis devront être supprimés.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

### **➤ Transport scolaire vers DAUPHIN :**

Nous allons essayer de maintenir les transports pour l'année 2009/2010 malgré le nombre insuffisant d'enfant. Si ces transports venaient à être supprimés, les familles seraient indemnisées par le Conseil Général.

### **➤ Travaux de soutènement du jardin communal associé au logement de la famille BATTANDIER :**

Une demande est faite par cette famille pour réaliser éventuellement ce mur de soutènement. Le conseil va étudier cette possibilité. Actuellement il n'y a pas de ligne budgétaire approvisionnée, ce n'est peut être pas une priorité. Il faut regarder les possibilités techniques de réalisation de ce mur en coopération avec les propriétaires limitrophes.

### **➤ Boulangerie :**

La troisième personne volontaire pour reprendre cette activité a formulé officiellement sa volonté de reprendre l'exploitation de ces locaux avec des essais préliminaires du matériel existant.

Une décision de la Communauté de Commune devra entériner le choix définitif.

La réunion du 03 juillet 2009 avec la Chambre de Commerce est maintenue.

### **➤ ADSL :**

Une étude plus approfondie doit être lancée avec consultation de plusieurs entreprises, Mme SCALAS Nadine se propose de réaliser les démarches auprès des différents services.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance,  
**Michel FOUQUE :**